

LISTE DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES RECONNUES PAR LE PROGRAMME DE VALORISATION L'AGRICULTURE COMPLICE DE LA BIODIVERSITÉ

PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	DESCRIPTION DE LA PRATIQUE
1. Aménagement de bandes riveraines élargies qui vont au-delà de la réglementation municipale et gouvernementale.	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies composées de végétaux de type herbacé (ex. : mélange pour pollinisateurs composé d'espèces à fleurs, mélange fourragé). Cette bande doit être de plus de 3 mètres le long des cours d'eau et de plus de 1 mètre le long des fossés. Les interventions y sont limitées afin de maintenir des habitats et des conditions naturelles adéquates pour la faune et la flore.
	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies composées d'arbustes indigènes (ex. : spirée, sureau, aronia, cornouiller, amélanchier, rosier rustique, etc.). Cette bande doit être de plus de 3 mètres le long des cours d'eau et de plus de 1 mètre le long des fossés. Les interventions y sont limitées afin de maintenir des habitats et des conditions naturelles adéquates pour la faune et la flore.
	L'entreprise agricole met en place des bandes riveraines élargies multistrates (composées d'herbacées, d'arbustes indigènes et d'arbres). Cette bande doit être de plus de 3 mètres le long des cours d'eau et de plus de 1 mètre le long des fossés. Les interventions y sont limitées afin de maintenir des habitats et des conditions naturelles adéquates pour la faune et la flore.
2. Aménagement de haie boisée (Haie brise-vent ou brise-odeur)	Pratique qui consiste à aménager en rangées une plantation arbustive, arborée ou mixte composée d'une diversité de genres botaniques indigènes ou naturalisés.
3. Aménagement d'îlot boisé	Pratique qui consiste à aménager en bosquets une plantation arbustive, arborée ou mixte composée d'une diversité de genres botaniques indigènes ou naturalisés.
4. Aménagement ou conservation de corridors écologiques	L'entreprise aménage ou conserve des passages végétalisés assurant la connectivité entre des espaces naturels et permettant à la faune de se déplacer et à la flore de se disperser.

PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	DESCRIPTION DE LA PRATIQUE
<p>5. Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité</p>	<p>L'entreprise aménage des bandes herbacées ou des îlots fleuris : aménagements composés majoritairement de végétaux vivaces herbacés avec des mélanges à floraison étalée ou arbustifs dont on reconnaît l'effet favorable ou attractif pour les organismes bénéfiques comme les pollinisateurs ou les ennemis naturels des ravageurs des cultures.</p>
	<p>L'entreprise aménage des coulées agricoles (zones comportant des contraintes élevées pour l'agriculture) par la plantation de végétaux diversifiés dans le but de favoriser et de maintenir la biodiversité.</p>
	<p>L'entreprise implante des zones tampons pour les milieux d'intérêts : aménagements visant à ajouter un élément de protection autour de milieux d'intérêt comme certains boisés, étangs ou milieux humides. Elles sont similaires aux bandes riveraines, à la différence qu'elles servent à protéger d'autres milieux que les cours d'eau.</p>
<p>6. Mise en place d'aménagement favorisant la faune</p>	<p>L'entreprise agricole aménage des structures qui favorisent les oiseaux champêtres à la ferme telles que la pose de nichoirs adaptés, l'installation de perchoirs ou la revalorisation d'anciennes clôtures.</p>
	<p>L'entreprise agricole aménage des structures qui favorisent les chauves-souris telles que des dortoirs.</p>
	<p>L'entreprise aménage des nichoirs à pollinisateurs indigènes.</p>
	<p>L'entreprise agricole aménage, restaure ou protège les milieux humides à la ferme (ex. étangs, marécages, marais).</p>
	<p>L'entreprise conserve des abris naturels pour la faune tels que des chicots, des arbres isolés, des amas de pierres aux champs ou des amas de bois ou de résidus.</p>
<p>7. Modification des pratiques de lutte contre les ravageurs de manière à favoriser les oiseaux et les pollinisateurs</p>	<p>L'entreprise agricole applique des pratiques de lutte intégrée permettant de réduire l'usage des pesticides.</p>
	<p>L'entreprise évite l'application de pesticides durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux champêtres et aux heures de butinage des pollinisateurs (de jour par temps ensoleillé, lorsque la température dépasse 13 °C).</p>
	<p>L'entreprise minimise les risques de dérive des pesticides en évitant les applications par forts vents, en pulvérisant à basse pression, en choisissant des buses anti-dérives et en calibrant le pulvérisateur fréquemment.</p>
<p>8. Modification des pratiques de fauche des prairies de manière à protéger les oiseaux et favoriser les pollinisateurs</p>	<p>Commencer la fauche à partir du centre du champ, puis vers l'extérieur.</p>
	<p>Retarder la fauche sur quelques parcelles, quelques bandes ou en bordure des champs après la période de nidification.</p>
	<p>Augmenter la hauteur des fauches à 10 cm (3.9 po) celles de 8 cm (3.1 po) et à 12 cm (4.7 po) celles de 10 cm (3.9 po).</p>
	<p>Utiliser une barre d'effarouchement à l'avant de la machinerie.</p>

PRATIQUE AGROENVIRONNEMENTALE	DESCRIPTION DE LA PRATIQUE
9. Prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes	L'entreprise agricole identifie ou fait identifier les espèces exotiques envahissantes présentes à proximité ou à l'intérieur des limites de la ferme et réprime ou prévient leur propagation à l'aide de pratiques ou de techniques reconnues et respectueuses de l'environnement.
10. Aménagement de zones tampons	Aménagement réalisé par la plantation diversifiée de végétaux visant à ajouter un élément de protection autour de milieux naturels d'intérêt tels que boisés, étangs, etc.
11. Pratiques favorisant la santé et la biodiversité des sols	L'entreprise réalise, améliore et diversifie la rotation des cultures sur les superficies cultivées en s'assurant d'avoir trois cultures ou plus sur la ferme, dont une culture pérenne.
	L'entreprise agricole implante des cultures de couverture après la croissance des cultures annuelles (à la dérobée).
	L'entreprise agricole utilise un engrais vert comme culture principale pendant une saison complète afin de préparer le sol pour une culture ultérieure.
	L'entreprise agricole met en place des cultures de couverture en intercalaire . Pratique qui consiste à semer une plante ou un mélange de plantes entre les rangs de cultures annuelles et pendant leur croissance de façon à couvrir le sol durant l' année de culture , et ce sans récolter ou pâturer cette plante ou ce mélange de plantes.
	L'entreprise agricole sème des céréales d'automne évitant le sol à nu l'hiver.
12. Pratique diminuant les risques de compaction des sols	L'entreprise agricole utilise des roues doubles ou des roues larges à basse pression et procède à l'ajustement de la pression des pneus.
	L'entreprise évite de travailler le sol lorsqu'il est humide.
	L'entreprise agricole adopte des pratiques de travail réduit du sol ou de semis direct.
	L'entreprise agricole réalise des ouvrages de conservation des sols (ex. : voie d'eau, rigole d'interception, avaloir).
13. Réalisation d'inventaires et suivi	L'entreprise réalise ou participe à la réalisation d'inventaires fauniques et/ou floristiques à la ferme pour connaître les espèces présentes et faire des suivis.
14. Autre pratique	Décrire la pratique favorable à la biodiversité qui ne fait pas partie de la liste ci-dessus.